

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 17 février 2012  
(convocation du 6 février 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Février Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMaison Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTEMARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNIER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard  
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10 h 50  
M. DUPRAT Christophe à M. PUJOL Patrick à partir de 10 h 05  
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUCASSOU Dominique  
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 05  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 05

Mme CHAVIGNIER Michèle à M. JOUBERT Jacques à partir de 10 h 50  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 10 h 50  
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques  
M. SIBE Maxime à Mme BREZILLON Anne  
M. SOLARI Joël à Mme PIAZZA Arielle  
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Exercice 2012 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n°  
1 - Adoption**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et inscriptions nouvelles au sein de la présente Décision Modificative n°1 qui, tous budgets confondus, en grandes masses et en synthèse, se présente comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	127.419.913,38	127.419.913,38	107.182.454,73	108.325.379,73	20.237.458,65	19.094.533,65
Section de Fonctionnement	1.142.925,00	1.142.925,00	1.142.925,00	0,00	0,00	1.142.925,00
<b>TOTAUX</b>	<b>128.562.838,38</b>	<b>128.562.838,38</b>	<b>108.325.379,73</b>	<b>108.325.379,73</b>	<b>20.237.458,65</b>	<b>20.237.458,65</b>
Résultat	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAUX EGAUX 2 à 2</b>	<b>128.562.838,38</b>	<b>128.562.838,38</b>	<b>108.325.379,73</b>	<b>108.325.379,73</b>	<b>20.237.458,65</b>	<b>20.237.458,65</b>

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, les mouvements budgétaires s'équilibrivent en recettes et dépenses à **128.562.838,38 €**, les mouvements d'ordre à 20.237.458,65 € et les mouvements réels à 108.325.379,73 €.

Le volume de cette décision modificative s'explique par la reprise au compte 16449, pour un montant de 128.562.838,38 €, des ouvertures budgétaires autorisées par délibération n° 2011/0887 du 16 décembre 2011 pour les contrats de financement long terme renouvelables souscrits par la Communauté Urbaine.

Il convient de rappeler que ce type de contrat donne la possibilité de retourner, de manière temporaire, en cas de trésorerie excédentaire, tout ou partie des capitaux empruntés et de réaliser ainsi des économies de frais financiers.

Cette décision modificative comprend également des inscriptions de crédits sur des mouvements réels en section d'investissement du budget principal :

- 515.000 € de crédits complémentaires au chapitre 67 « charges exceptionnelles » sont dégagés par virement de crédits pour couvrir les premiers travaux de démolition du marché de la viande qui vont être réalisés pour libérer le site du complexe de la viande ;
- 1.142.925 € sont ouverts au chapitre 27 « autres immobilisations financières » sont ouverts, par virement de crédits depuis le chapitre 26, pour financer des aménagements sur la ZAC « Les vergers du Tasta » ; cette avance sera remboursée au budget principal au fur et à mesure de la commercialisation des terrains par le budget annexe de la ZAC.

Les crédits nécessaires au financement de ces aménagements sont également ouverts au budget annexe de la ZAC.

Ceci étant exposé, il vous est proposé Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2 008/0748 du 28 novembre 2008 fixant les modalités de vote du budget principal pour la durée de la mandature ;
- Vu les instructions budgétaires et comptables rénovées applicables au budget principal (instruction M14) et aux budgets annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4X) ;
- Vu les crédits ouverts au budget primitif 2012 de la Communauté adopté par délibération du Conseil de Communauté n°2011/0884 du 16 décembre 2011 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

## DECIDE

### Article 1 :

**D'adopter** par nature, avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre, cette décision modificative n° 1, qui, tous budgets et toutes sections confondus, s'équilibre, en mouvements budgétaires, en recettes et dépenses à **126.276.988,38 €**.

### Article 2 :

**D'autoriser** le versement par le budget principal d'une avance remboursable de 1.142.925 € au budget annexe « ZAC du Tasta », avance qui sera remboursée au budget principal au fur et à mesure de la commercialisation des terrains par le budget annexe.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

120 Voix Pour

0 Voix Contre

0 Abstention

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 février 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
23 FÉVRIER 2012

PUBLIÉ LE : 23 FÉVRIER 2012

M. LUDOVIC FREYGEFOND